

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2018-164 du 17 décembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 17 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 7 décembre 2018 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, D. LEVESQUE, V. THIEBAUT, G. WATSON, V. HERMANT, N. BOUBET, M. GORGUET, N. CARON, Fr. DEHON.

MM. J.F. LALY, Ph. DERUY, L. GABRELLE, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, B. CAILLE, J. N. MENAGE, M. REBOUT, M. GUIDEZ, H. COPIN, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, J. CAPELLE, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, D. DELEPLACE, P. WELELE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J.L. CANDAT, H. BASSEZ.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANONNE,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par Mme G. THUEUX,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. G. RICAUX.

Mme N. BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,  
Mme V. HERMANT, absente et excusée, a donné pouvoir à M. P. COLLE.

### Objet : Petite Enfance - Avenant à la fiche projet EAJE Hermies.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise que lors de la création de l'établissement d'accueil du jeune enfant à Hermies, le passage d'une micro-crèche de 10 places à un multi-accueil de 12 places avait été anticipé avec les partenaires institutionnels (CAF et PMI).

Monsieur le Président rappelle qu'au titre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais et la Mutualité Sociale Agricole en fin d'année 2017.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire les termes de la délibération 2018-021 du 15 mars 2018 qui ont validé le principe de modulation des horaires d'accueils ainsi que le passage de 10 à 12 places pour la rentrée de septembre 2018.

Monsieur le Président précise que ces choix nécessitent la réécriture de la fiche projet incluse dans le Contrat Enfance Jeunesse 2017-2020 et entraîne un avenant au contrat Enfance Jeunesse 2017-2020.

Monsieur le Président détaille le nouveau tableau des données financières qui se présente comme suit :

	2018*	2019	2020
<b>Charges</b>			
Personnel	11 730.00 €	112 200.00 €	114 050.00 €
Autres charges	4 500.00 €	50 350.00 €	50 350.00 €
<b>Total</b>	<b>16 230.00 €</b>	<b>162 550.00 €</b>	<b>164 400.00 €</b>
<b>Recettes</b>			
Participations fam.	2 900.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €
PSU/PSO	8 034.30 €	62 484.51 €	63 229.21 €
Sub. EPCI	5 295.70 €	75 068.49 €	76 170.79 €
<b>Total</b>	<b>16 230.00 €</b>	<b>162 550.00 €</b>	<b>164 400.00 €</b>

NB : les chiffres de 2018 sont uniquement basés sur les deux places supplémentaires et sur 4 mois. Les années 2019 et 2020 sont sur l'ensemble des effectifs et des jours d'ouvertures

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le nouveau tableau financier concernant l'établissement d'accueil du jeune enfant d'Hermies ;
- d'approuver l'avenant devant intervenir sur la fiche projet concernant l'établissement d'accueil du jeune enfant d'Hermies incluse dans le contrat Enfance Jeunesse souscrit avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais et la Mutualité Sociale Agricole ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

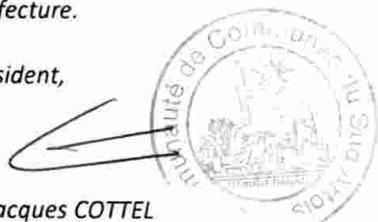
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 17 décembre 2018 et transmission  
en Préfecture.*

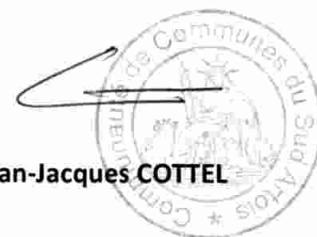
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



**2018-164 du 17/12/2018**

*PEUPE Enfance – Avenant  
fiche projet FAJE Hermies*



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/12/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2018